

Les avantages de l'examen professionnel supérieur

Directrice | Directeur d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral

Conditions d'admission

Sont admis à l'examen professionnel fédéral supérieur qui (cumulativement a, b, c, d) ...

- sont titulaires d'un brevet fédéral lié au sport ou d'un diplôme lié au sport ou d'un diplôme universitaires lié au sport ou un titre équivalent ;
- peuvent justifier d'une expérience pratique d'au moins 5 ans dans le domaine du sport, dont au moins 1 an d'activité (à au moins 20%) dans une fonction dirigeante liée au sport ;
- peuvent justifier d'une formation les habilitant à diriger une école d'une discipline sportive (comme les quatre modules de préparation de Swiss Snowsports) ou une autre organisation sportive, ou d'une formation équivalente ;
- peuvent présenter une recommandation d'une association sportive nationale ou d'une association professionnelle nationale du sport.

C'est un exposé sommaire (voir pour détails le règlement d'examen, ch. 3.31)

Les parties d'examen de l'examen professionnel supérieur

Les candidates et candidats doivent passer les épreuves suivantes :

	Mode	Durée	Compétences opérationnelles	Pondération
Épreuve d'examen 1 Épreuve écrit	écrit	180 minutes	A B C D	2
Épreuve d'examen 2 a) Travail de diplôme	écrit	rédigé au préalable	D E F G	1
b) Présentation du travail de diplôme et discussion technique sur le travail de diplôme	oral	15 et 30 minutes		1
Épreuve d'examen 3 Étude de cas	oral	45 minutes	A B C D E F G	2
Total		270 minutes		6

Épreuve écrit | Déroulement | Outils de travail permis

	Mode	Durée	Compétences opérationnelles	Pondération
Épreuve d'examen 1 Épreuve écrit	écrit	180 minutes	A B C D	2

Compétences opérationnelles pour l'épreuve écrit

- A – Direction d'une école d'une discipline sportive
- B – Conduite du personnel
- C – Gestion des finances
- D – Gestion des activités de marketing et communication

Outils de travail permis

- Documents mis à disposition par les conférenciers
- Les notes personnelles des candidates et candidats lors des cours préparatoires
- Version imprimée des droits des obligations (CO) et code civil (CC)
- Matériel pour les notes (réponses par écrit) et calculatrice de poche

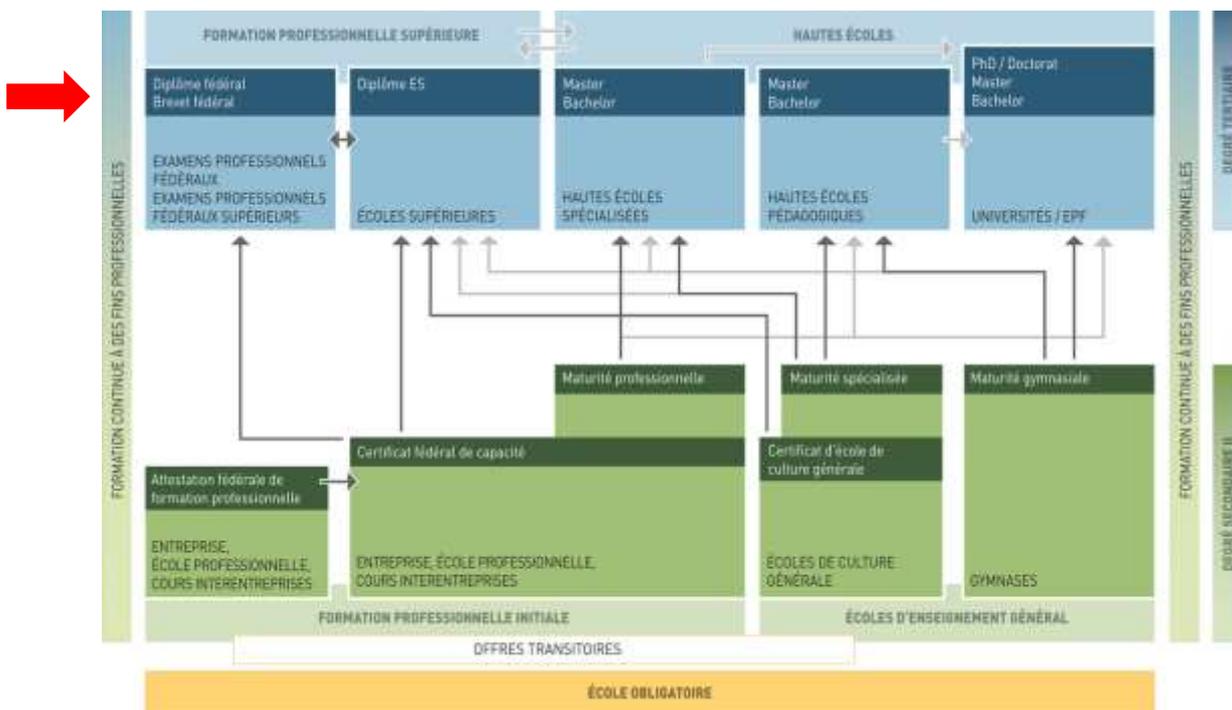
Les avantages d'un diplôme supérieur

- Diplôme d'une formation professionnelle supérieure
- Titre protégé reconnu par l'État
- Durée de formation et frais modérés
- Avantages supplémentaires grâce au financement par personne
- Unique protection professionnelle en Suisse (COMCO)
- Exigence des associations pour les labels et les postes supérieurs
- Chance pour une réorientation professionnelle

Diplôme d'une formation professionnelle

- Le diplôme pour les directrices et directeurs d'école d'une discipline sportive est l'achèvement d'une formation professionnelle supérieure
- Formation classée au degré tertiaire de la formation professionnelle suisse
- 6 points selon le CNQ (cadre national des qualifications), qui a aussi une signification internationale.

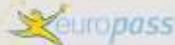
Importance de la formation professionnelle supérieure en Suisse



Supplément au diplôme (également en anglais)

CNQ = cadre national des qualifications

(reconnu au niveau international et utilisable à l'étranger)

	Schweizerische Eidgenossenschaft Confédération suisse Confederazione Svizzera Confederaziun svizra	<h1>Supplément au diplôme</h1>
1. Informations sur le titulaire du diplôme		
1.1 Nom de famille	Muster	
1.2 Prénom(s)	Peter	
1.3 Date de naissance	01.01.2000	
1.4 Numéro matricule	1234.5678.90	
2. Informations sur le diplôme		
2.1 Intitulé du diplôme et du titre		
Directrice d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral Directeur d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral		
Sports School Director Advanced Federal Diploma of Higher Education		
2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme		
Formation de directeur/directrice d'école d'une discipline sportive avec diplôme fédéral		
2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme		
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne, www.sefri.admin.ch		
2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification		
Sportartenlehrer.ch www.sportartenlehrer.ch/fr		
2.5 Langue(s) de formation/d'examen		
Français, allemand ou italien		
3. Informations sur le niveau de qualification		
3.1 Niveau de qualification		
Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 6 Cadre européen des certifications: Niveau 6 Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire Le cadre national des certifications formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Cf. point 8. Informations sur le système éducatif national.		
3.2 Durée et étendue du programme de formation		
La voie et la durée de la formation ne sont pas réglementées. Seule la procédure de qualification fait l'objet d'une réglementation.		
 <p>Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch</p>		
1		

Titre reconnu protégé par l'État

L'examen professionnel supérieur conduit à ...

un diplôme fédéral « Directrice | Directeur d'école d'une discipline sportive »

l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle supérieure en Suisse

un titre protégé par l'État

Durée de formation et frais modérés

- En comparaison avec d'autres formations professionnelles, et notamment les formations professionnelles supérieures, la durée de la formation et les coûts de l'examen professionnel supérieur sont modérés.
- Le diplôme place les exigences au-dessus des formations et expériences professionnelles acquises au préalable dans les associations sportives.
- La durée des cours préparatoires (non obligatoires, mais conseillés) et les coûts sont modérés par rapport à d'autres formations professionnelles.

Avantage supplémentaire grâce au financement par personne

- Depuis 2018, la Confédération offre un financement par personne en vue de l'encouragement à la formation professionnelle (directement aux diplômées et diplômés), soit 50% des coûts des cours préliminaires menant à l'examen professionnel supérieur.
- Ce soutien présuppose toutefois que les cours concernés soient inscrits et acceptés par l'organisateur, auprès de la Confédération, sur la liste prévue à cet effet (informations détaillées auprès de l'association sportive concernée).

Unique protection professionnelle en Suisse (COMCO)

Situation dans le tennis suisse

- Jusqu'en l'an 2000, les dispositions de Swiss Tennis et de l'Association Suisse des Professeures et Professeurs de Tennis (SPTA) prévoyaient que seuls les enseignantes et enseignants de tennis et entraîneuse et entraîneur de compétition pleinement qualifiés étaient autorisés à prodiguer des leçons de tennis (Swiss Tennis pouvait exclure de l'association les clubs qui ne se conformaient pas à cette règle).
- En 2000, la COMCO a ouvert une procédure préliminaire contre les deux associations. Verdict : supprimer du règlement toutes les dispositions limitant la concurrence – en cas de violation ou de récidive, amendes de plusieurs dizaines de milliers de francs suisses.
- Depuis lors, seuls les certificats et diplômes fédéraux constituent pour Swiss Tennis et la SPTA l'unique protection professionnelle en Suisse.

Exigences des associations pour les labels et les postes supérieurs

- Les associations sont toujours plus nombreuses à utiliser des labels en vue de la promotion de la qualité ou à exiger des diplômes reconnus par l'État, par exemple pour la direction d'écoles de sports qualifiées ou de « Partner-Academies » officielles.
- Dans le cadre de ces exigences, il est demandé par exemple que, dans une école officielle, la directrice et le directeur possède un diplôme fédéral et qu'un certain pourcentage du personnel enseignant justifie d'un brevet fédéral.

Chance pour une réorientation professionnelle

- Dans le monde du travail, il devient de plus en plus important que les employées et employés s'adaptent toujours mieux à de nouvelles situations du marché du travail (numérisation, etc.) et restent flexibles. En particulier dans le domaine des métiers liés au sport, l'état de santé est primordial, une exigence qui ne va pas toujours de soi.
- Les statistiques le montrent d'ailleurs, à l'heure actuelle un nombre élevé de diplômés d'une formation professionnelle ne travaillent plus après quelques années déjà dans leur métier d'origine.
- En effet, un diplôme fédéral de directrice et directeur d'école avec certification d'État est une excellente référence faisant valoir une précieuse expérience en matière de gestion, utile aussi dans d'autres domaines ne relevant pas uniquement du sport.

Adresse de contact du secrétariat

sportartenlehrer.ch

Steinackerweg 26

8405 Winterthur

+41 52 233 46 81

info@sportartenlehrer.ch

www.sportartenlehrer.ch